# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 22 DECEMBRE 1883


## SPECTACLES BALS, &c

**ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.**

SAMEDI, 22 DEC.

MR. DION BOUCICAULT, SHAUGHRAUN.

Matinée à midi. Le soir, à 8
22 déc—1f

**Académie de Musique, DE BIDWELL.**

GRANDE SEMAINE DE FÊTES. Commençant Dimanche, 23 déc. 1883. Engagement de la jeune Etoile du Sud et l'Artiste favorite de la Nouvelle-Orléans,

**MINNIE MADDERN.**

MARDI, GRANDE MATINÉE DE NOEL. 10,000 - Présents donnés - 10,000

Dimanche, Lundi, Mardi, en Matinée et le Soir, et Grande Matinée de Souvenirs de Maddern le Mercredi.

Juanita.

Mercredi, Jeudi, et Samedi en Matinée et le Soir

The Puritan Maid.

Vendredi, 28 déc—Bénéfice de Mlle MADDERN

Frou-Frou.

Dimanche, 30 déc—Au Grand Opera House, la dernière grande représentation spéciale de Maddern.

Dimanche, 30 déc—M. LYTTON SOTHERN, Comédien. 22déc—

**GRAND OPERA HOUSE,**

Rue du Canal entre Bourgogne et Dauphine.
D. BIDWELL..........Directeur

SAMEDI, 22 Décembre, Deux dernières représentations de

MOTHS,

Matinée à 12 M. Soir à 8.
22 déc—1f

**GRAND OPERA-HOUSE.**

Sept soirées, Jour de Noël et samedi en matinée, commençant dimanche 23 décembre. GRANDE TROUPE D'OPERA ANGLAIS DE

**EMMA ABBOTT,**

La plus populaire et qui a obtenu le plus de succès en Amérique.

Tagliapietra, Emma Abbott, Rosewald, Seguin, Hindle, Fabrini, Broderick, Allen, Noveille, William Castle.

CHOEUR ET ORCHESTRE COMPLETS.
REPERTOIRE
Dimanche—Il Trovatore.
Lundi—King for a day.
Mardi—Matinée du Jour de Noël—Bohemian Girl.
Mardi soir—Lucia di Lammermoor.
Mercredi—Rigoletto.
Jeudi—Mignon.
Vendredi—Linda di Chamouni.
Samedi en matinée—La Sonnambula.
Samedi soir—Soirée d'adieu.

Prix réguliers du Grand Opera House. Les places réservées seront en vente à partir de jeudi, 20 décembre.
Lundi, 31 déc—MODJESKA. 20déc—

**Théâtre de l'Opéra.**

M. A. J. DEFOSSEZ..........Directeur

SAMEDI, 22 décembre—Grande Matinée, LA TRAVIATA. Grand opéra en 4 actes, musique de Verdi. MM. LESTELLIER, MAUGÉ, Mussy, Puget, Rosal, Frédéric, et Mlles JOUANNY et Sheiba. Ballet des Bohémiennes.

SAMEDI SOIR, 22 déc—24e soirée d'abonnement, LE PROPHETE, Grand opéra en 5 actes et 8 tableaux, musique de Meyerbeer. Mmes Varelli et Jouanny, MM. Valdéjo, Boubivers, Jourdan, Maugé.
Au 2ème acte, Grand Divertissement.—Ballet.
Au 3ème acte, Quadrille des Patineurs.
Ballet des Fermières, Mlle ROZIER, Mlles Guillerme, Gossi et autres, Corps de Ballet.
Au 4ème acte, Grande Marche du Sacre.
Au 5ème acte, Incendie du Palais de Munster.

DIMANCHE SOIR, 23 Déc. Soirée de Grand Opéra aux Prix populaires, ROBERT LE DIABLE, Grand opéra en 5 actes et 6 tableaux. Musique de Meyerbeer. MM LESTELLIER, Jourdan, Pujet. Mmes VILLANOVA, Tevini. Au 3ème acte, Grand Ballet, PAS DE LA SEDUCTION. Mlle ROZIER, Mlles Guillerme, Gorsi et tout le corps de ballet.
21 déc—

**THEATRE DE L'OPERA.**

Abonnement Spécial.

TICKETS à..........$1 00

A la demande d'un grand nombre de souscripteurs et d'autres personnes qui n'ont pu bénéficier de l'avantage de cette souscription, UNE NOUVELLE EMISSION sera faite d'un nombre restreint de Billets, et pendant CINQ JOURS SEULEMENT, à partir de LUNDI, 10 DECEMBRE.

Ces Billets spéciaux de 1 dollar donnent droit à: Une place réservée aux Secondes les jours de soirée d'abonnement, PLACES VALANT $1 50; A un Parquet ou toute autre place réservée les dimanches et autres soirées en dehors de l'abonnement— VALEUR REELLE..........$1 25 et conservent leur valeur nominale pour tout autre emploi.

On ne peut prendre moins de 10 Billets

On peut souscrire à partir de Lundi, de 9 heures du matin à 4 heures du soir, au Box Office, chez Werlein, 135 Canal St., ou au Théâtre de l'Opéra. 9déc—

**LE PREMIER GRAND CONCERT, TABLEAUX et BAL**

—SERA DONNÉ—

Par la Société Chorale Espagnole DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Sous la direction du prof. A. CARDONA et de M J. ALABOU, président de l'association, pour le bénéfice de leur fonds de secours,

A LA SALLE GRUNEWALD, LE SAMEDI, 29 Décembre 1883.

Le spectacle commencera à 8 heures précises. On peut obtenir des invitations pour les dames en s'adressant aux membres de la société.
16 déc— A. PRIETO, Chairman.

**RESTAURANT PIZZINI,**

189 RUE DU CANAL, (Presque vis-à-vis du Grand Opéra House.) NOUVELLE-ORLEANS.

La cuisine est confiée aux soins du célèbre maître-queux REMY.

MATHIEU & P. PIZZINI, PROPRIETAIRES.
Téléphone dans la maison.
21 oct—1an

**Restaurant de Victor**

31......RUE BOURBON......31

Je désire informer mes amis et le public en général que j'ai, pendant l'été, complètement mis à neuf mon établissement, du haut en bas, et suis prêt maintenant à faire face à toutes les demandes de ceux qui désirent vivre des mets délicats de la saison, aux taux les plus réduits. Ayant aussi pris la maison du coin et l'ayant meublée selon le dernier genre, mes clients trouveront de leur avantage de venir visiter mes appartements avant d'en arrêter ailleurs. Le département culinaire est sous le contrôle d'un chef de cuisine qui n'a pas de supérieur. Je consacre mes soins les plus grands aux dîners et repas de tout genre.
29 sept—3m VICTOR BERO.

**Dr. J. B. Perez,**

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 20 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, [illegible] la spermatorrhée et tous les désordres de la NATURE PRIVEE, traités sans l'usage de mercure, ni d'aucune drogue nuisible. [illegible] garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le Female Regulating Elixir du Dr. PEREZ se trouve à son bureau.

No 6 rue South Rampart.

## Spectacles, Bals, &c

**THEATRE ST-CHARLES DE BIDWELL.**

SAMEDI, 22 décembre—Les deux dernières représentations des

MARIONNETTES ROYALES

Matinée à 12 M., et Soir à 8 h.
22déc—1f

**Théâtre St Charles de Bidwell.**

Semaine de Noël.

MARDI, 25 déc. 1883—GRANDE MATINÉE A CADEAUX.
10,000..Magnifiques cadeaux donnés..10,000

ENGAGEMENT Commençant DIMANCHE soir, déc 23 et Matinée Samedi, THE HANLONS.

Dans la populaire absurdité parisienne en 3 actes LE VOYAGE EN SUISSE. (A trip to Switzerland)
Nouveaux décors. Billets magnifiques.
22 déc—

**Pavillon de Faranta.**

Au coin des rues Bourbon et Orléans.

Le spectacle de 10 sous, par excellence. Représentations tous les soirs et les Dimanches, Lundis et Samedis en Matinée.

Voir les nombreux talents: Signor BLITZ Jr., Magicien, et Mlle LOUISE avec ses oiseaux savants. M Frank Conway, le célèbre ténor Lew Dolmore et Fred Wilson, dans leur pièce originale. JOHNNY PATTERSON, le célèbre Clown Irlandais. FRAZER & ALLEN, les merveilleux musiciens exécutant sur quinze instruments divers. J. W. SHEPPERD, le favori Tennessean. LEON, le clown muet du musée de Barnum. Mons. Chas. BIXAMOS, le géant français qui tient en échec deux chevaux. ANDY MORRIS et IDA MAUSEY, dans des scènes comiques.

Entrée, 10 cents. Places réservées, 15 cents extra.
16 déc—

**PREMIER GRAND BAL**

Paré Masqué et de Calicot

Donné par l'association de bienfaisance mutuelle

EAGLE

A la Salle de l'Artillerie WASHINGTON, (ci devant salle de l'Exposition).

SAMEDI soir, 29 Déc. 1883.

Comité d'arrangements:

F. Z. POWER, président; V. Moll, T. C. Marmecot, J. O. Farrar, J. G. Labyche, H. L. Frantz, J. H. Gardener, A. Lessepe, C. J. Strata, L. Bourgeois Jr, F. D. Charbonnet, Wm Genin, Geo Kidd.

Billets avec coupons donnant droit à une chance dans la loterie d'une magnifique somme à pomme d'or..........$1

Pour les invitations de dames, s'adresser à:
A. F. Béret, coin des rues Champs-Elysées et St Claude;
J. H. Rivet, coin des rues Remparts et Bayou;
Wm Nothacker, 823 rue Dauphine;
V. St Ceran, 25 rue St Charles;
L. R. Théard, coin des rues Ste Anne et Remparts;
J. B. Lavigne, 265 rue Poydras;
J. N. W. Otto, coin des rues Gravier et Remparts;
A. Hutly, coin du Passage de la Bourse et de la rue Douane;
P. A. Bertrand, coin des rues Esplanade et Marais.

N. B.—Chaque dame en entrant dans la salle de bal recevra un numéro lui donnant droit à une chance dans une loterie d'une belle bague en diamant.

Les privilèges d'exploiter la Buvette, le Restaurant et le Vestiaire seront vendus à l'enchère par Placide J. Spear, encanteur, à la salle de l'Association, rue des Remparts, près Dumaine, DIMANCHE, 23 décembre, à une heure de l'après-midi.

Le comité se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les enchères. 9 déc—

## INSTITUTIONS.

**COLLÈGE ST. ISIDORE.**

Coin Peters et Reynes, 3me Dist. N. O.

Situé dans une des plus belles et des plus saines localités, entre le fleuve et le chemin de fer des Casernes, cette institution offre toute facilité pour une complète éducation chrétienne et commerciale, le Français et l'Allemand inclus.

Termes: Pension et enseignement par mois $16.

Pour plus amples informations s'adresser au Rév. J. SCHERER, C. S. C.,
18 déc—D.Mar.J Président.

**MLLE BELEN DE MIRANDA,**

Professeur d'Espagnol.

Ayant 14 ans d'expérience dans l'enseignement, donne des leçons à domicile ou chez elle. Elle consentira à se charger d'une classe pour dames, qui aurait lieu le mardi, le jeudi et le samedi, de 4 à 5 heures de l'après-midi, au "Columbian Institute," 128 rue Esplanade, ou chez elle, 186 rue Jackson, coin Magazine. Elle pourra aussi faire une classe pour messieurs, le lundi, le mercredi et le vendredi, de 6 à 7 heures p. m., 142 rue Royale, au premier, entre Toulouse et St-Pierre, ou, aux mêmes heures, chez elle, le mardi, le jeudi et le samedi. Chaque élève de l'une et l'autre classe paiera $1 par semaine.—Pour plus amples informations, s'adresser au "Columbian Institute" ou au domicile de Mlle de Miranda, coin Jackson et Magazine. 2 déc—

**INSTITUTION CURTO.**

Pensionnat et Externat,

Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu à l'institut. 17 sept—

**BUREAU DE PRETS.**

**OTTO SCHWANER,**

17......RUE BARONNE......17

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.

**PHARMACIE ANGELL.**

Importation et vente de Médicaments Français, anglais et allemands, de Livres, de Vitrines, etc.—Prix de New York.

152 et 155 rue Julia.
25mai—1an

**CONSULAT DE FRANCE**

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

| | |
|---|---|
| Abadie Jean Dominique | Gerard Joseph |
| Abadie Alexandre | Gaspard Pascal |
| Aimont Auguste Lucien | Hémard |
| Ader Joseph Célestin | Hourné Firmin |
| Bordes Veuve | Jerry Henri |
| Beyries Baptiste | Laffont Auguste H |
| Boulanger Augustin | Le Bédard A |
| Bordes Pierre | Legrand Jules Alex |
| Bernard Celestin F | Lebeau Louis |
| Bordes Jean | Lacourt Clodomir |
| Belisbon Louis Aug B | Leontand Hippolite |
| Benaport Ursule | Michelot Casimir |
| Bordes Bertrand F | Mint Emmanuel et P Jo |
| Beaulieu Henri D | Mesnard Jean Louis |
| Claverie Adrien | Py Oscar Gabriel |
| Cornibé Henri | Pallet Joseph |
| Charcoleau Jean L H | Pernot Gabriel A |
| Castex Bertrand A | Piatelli |
| Cabiran Bernard | Regy Batmale |
| Claverie François | Rifant Jules Alex M |
| Couloum Pierre Escudé | Rabonne Bernard |
| Cougot Jean Marie | Royer |
| Dayrand J T | Stern William F |
| Ducos Bernard P | Sallenet Claude |
| Descamps René Léon | Saget Mme Vve |
| Fouchard Frédéric | Thenaz Jacques J P |
| Ferstall's sons | Thevenin Mme Vve |
| Feugerat Armand | Vercelet Jules J |
| Guilhemat Marie | Weil Paul David |

Le Consul Général chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ABZAC.
La Nlle-Orléans, le 1er décembre 1883

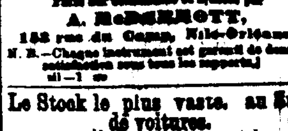

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoire pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par A. McDERMOTT, 152 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
sl—1 an

**Le Stock le plus vaste au Sud de voitures.**

**Fred. N. THAYER.**

162 rue Gravier, vis-à-vis l'Hôtel St Charles, et 12 rue de l'Union. (Entrepôts, rue Gravier, 217)

Dépôt du Cincinnati Buggy Manufacturing Company.

Corbillards et Articles à l'usage des Entrepreneurs de Pompes Funèbres. Buggies, Voitures, Harnais, Voitures d'enfants, Vélocipèdes, Rayons, etc.
18 mars 83—1an

**E. L. DASPIT,**

Fabrique de Corsets de la Nouvelle-Orléans.

159 Rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Lne.

Corsets faits ici toujours en magasin. Ordres sollicités pour Corsets, Bretelles et Supporters (Shoulder Braces) [illegible]

## L.S.L.

# Prenez Avis!!

Que cette loterie est la seule qui d ne un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION

—DE—

# Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE A,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu

A LA

Nouvelle-Orléans, Lne.,

—LE—

MARDI, 15 JANVIER 1884.

Ce tirage ainsi que tous les autres ont lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

# GROS LOT $75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M., Au bureau de la compagnie

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $75,000, soit | $75,000 |
| 1 Lot de | 25,000 | 25,000 |
| 1 Lot de | 10,000 | 10,000 |
| 2 Lots de | 6,000 | 12,000 |
| 5 Lots de | 2,000 | 10,000 |
| 10 Lots de | 1,000 | 10,000 |
| 20 Lots de | 500 | 10,000 |
| 100 Lots de | 200 | 20,000 |
| 300 Lots de | 100 | 30,000 |
| 500 Lots de | 50 | 25,000 |
| 1,000 Lots de | 25 | 25,000 |

PRIX D'APPROXIMATION

| | |
|---|---|
| 9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités rapprochés du numéro qui a gagné le lot de $75,000, soit | 6,750 |
| 9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités rapprochés du numéro qui a gagné le lot de $25,000, soit | 4,500 |
| 9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités rapprochés du numéro qui a gagné le lot de $10,000, soit | 2,250 |
| 1,967 Lots se montant à | $265,500 |

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous le déclarons, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures."

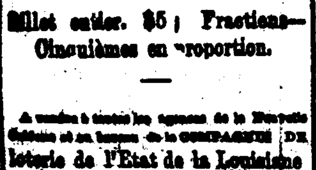

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane [illegible]

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express. (Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à la New-Orleans National Bank

New Orleans, Lne.

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

**Charles Donnelley vs. E. E. Dreyfous.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9840.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 22 janvier 1884, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, désigné par le No. quarante-cinq, dans l'îlet borné par les rues Poeyfarré, Calliope, Camp et Magasine, sur un plan de Louis Bringier, arpenteur, daté 4 mai 1836, annexé à un acte en date du 25 mai 1836, passé pardevant D. L. McCay, ancien notaire de cette ville.

Ledit lot de terre mesure vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Poeyfarré sur une profondeur de cent trente-deux pieds sept pouces cinq lignes et demie, entre lignes parallèles, le tout au pied américain.

La propriété ci-dessus a été achetée du demandeur par le défendeur, par acte passé le 25 mai 1881 par devant Abel Dreyfous, notaire de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
21 déc—21 28—4 11 18 22 janv

**Jose Martinez vs Pierre Marine et Michel Marine.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8621—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, le 2 janvier 1884, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré No quarante-cinq, borné par les rues Roman, Prieur, O'Reilly et Aubry, et mesurant trente-un pieds cinq pouces et une ligne de façade sur la rue Roman, sur une profondeur et façade rue Aubry, de cent dix huit pieds cinq pouces et sept lignes, étant le terrain No dix.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Pierre Marine.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
1 déc—1 8 15 22 29 janv 2

**Coton Coton Coton**

A vendre par moi Shérif Civil dans l'affaire de Harris Parker & Co vs John F. Halpin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 9937—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 13 décembre 1883, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, 26 décembre 1883, à 11 heures A. M., des propriétés ci-après décrites, à savoir:

90 balles de coton actuellement à la Presse à coton de Peon, au coin des rues Tchoupitoulas et Terpsichore, dans le premier district de cette ville.

Pendant trois jours antérieurs à celui de la vente, des échantillons dudit coton pourront être vus au Bureau de MM. Harris Parker & Cie, 38 rue Perdido.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 déc—15,19,22,26

**E. C. Fenner vs. P. E. Tricou et un autre.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,066—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 24 décembre 1883, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une Barouche, maintenant sur les lieux, No 109 rue Gravier, dans le Premier District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 déc—12,18,22,23

### AVIS DE SUCCESSIONS.

**Succession de John Farrell.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3561—Division A—Attendu que Margaret A Farrell a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de John Farrell, décédé, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
13déc—13 18 22

**Succession de Mme Ann Vairin.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8725—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Fraiche, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
13 déc—13,18,22

**Succession de Mme Elizabeth Straub.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,119—Division B.—Attendu que Henry L. Frantz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Elizabeth Straub, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
13 déc—13,18,22

**Avis aux créanciers.**

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, R. A. Chiapella et ses créanciers—No 10,040.

ORDRE DE COUR.

QU'UNE assemblée des créanciers de R. A. Chiapella soit convoquée et ait lieu pardevant E. A. Peyroux, notaire en cette ville, LUNDI, le 7e jour de janvier 1884, à 11 heures du matin, à l'effet de prendre en considération l'application du pétitionnaire pour un atermoiement et que Horace Dufour, avocat, soit désigné pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre ses biens et sa personne soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 3 décembre 1883.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
4déc—4, 18—6 janv

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

A. F. Himel, vs ses créanciers. No 10,182 Cour Civile de District.—Division A.

ORDRE DE COUR.—La cession de la propriété du pétitionnaire, est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de ses dits créanciers ait lieu devant A. J. Lewis, notaire en cette ville, le LUNDI, 14e jour de Janvier 1884, dans le but de prendre en considération les affaires du dit pétitionnaire; et, en attendant, toutes les procédures judiciaires contre sa personne et sa propriété sont suspendues.

Nlle-Orléans, 13 décembre 1883.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 déc—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.

Alfred E. Morales vs Ses créanciers. No 10,063. Division E. Cour Civile de District.

Ordre de Cour—

La cour considérant la pétition ici enregistrée, les tableaux ci-annexés et les affidavits les accompagnant; et la cour étant satisfaite que le pétitionnaire-débiteur Alfred E. Morales a rempli les formalités requises par la loi, la cession de toute la propriété du dit Alfred E. Morales, insolvable, est ici acceptée au profit de ses créanciers, et une assemblée de ses créanciers est ici convoquée pour le 7me jour de janvier 1884, pardevant Eugène D. Saunders, notaire, à 11 heures du matin, pour désigner un syndic; et il est en outre décrété que toutes les procédures aussi bien contre la personne que contre la propriété du dit insolvable débiteur, Alfred E. Morales soient suspendues. Il est de plus ordonné que ladite assemblée des créanciers soit autorisée à fixer les conditions de la vente de la propriété, les droits, crédits et droits d'action du débiteur et déterminer si le syndic nommé par les créanciers fournira un cautionnement. Il est de plus ordonné que Henry Renshaw, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1883.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie exacte:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
9déc—3 f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

E. L. Ranlett & Co et E. L. Ranlett et Sidney Ranlett individuellement et comme associés de la dite raison sociale vs. leurs créanciers.

Ordre de Cour.—

La cession des biens des pétitionnaires est par le présent avis acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, le 31me jour de décembre 1883 à 11 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, et de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Il est de plus ordonné que J. O. Nixon, avocat, soit désigné pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 27 novembre 1883.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
29 nov 3f en 30 j

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

L. E. Aray vs. ses créanciers. } No —— Cour Civile de District.

Ordre de Cour—

La cession des biens du défendeur est, par le présent avis, acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit appelée pardevant Andrew Hero, Jr, notaire en cette ville, SAMEDI, 29e jour de décembre 1883, à 11 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et pour nommer un syndic, et que, dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues. Et il est de plus ordonné que H. B. Kelly, avocat, soit désigné pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 29 novembre 1883.
Signé: HENRY L LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-greffier.
29 nov—3 f en 30 j

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Maison de résidence centrale, près de l'avenue Canal,**

Rue des Remparts côté nord, entre Douane et Bienville,

Vis-à-vis les maisons de résidence du juge E. C. Billings et de M. Robt. Mott.

Interdiction de Mlle Louise Marie Hopkins.—No. 9626.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 26 janvier 1884, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St-Charles, conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, en date du 11 décembre 1883, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

La maison de résidence à deux étages en briques, désignée par le No. 39 de la rue des Remparts, entre Douane et Bienville, s'étendant jusqu'à la rue du Bassin. Le terrain mesure 26 pieds de face sur chacune des rues Remparts et Bassin, sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la maison de résidence à deux étages en brique, désignée par le No 39 de la rue des Remparts. Il y a une cour, deux salons, une galerie avec toiture sur laquelle il y a offices, salle à manger et cabinet d'aisance et installation en porcelaine; une grande cuisine, une blanchisserie et des cabinets d'aisance au premier étage—Un corridor et six chambres à coucher au second étage, gaz partout, citerne, hydrant, et cour pavée.

L'excellente situation centrale, à proximité du quartier des affaires et des lieux d'amusements rendent cette propriété des plus désirables comme résidence et en font un excellent et sûr placement d'argent.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la partie à crédit à 1 et 2 ans d'échéance pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès. La police d'assurance transférée, un dépôt de 10 pour cent sera exigé sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant E. G. Blanchard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23déc—22, 29—5, 12, 19, 26 janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**VENTE EN PARTAGE**

—d'une—

**Splendide habitation sucrière**

Sur le Bayou Lafourche, paroisse Assomption, Lne.,

DANS L'AFFAIRE DE THOMAS S. FOLEY VS. H. B. FOLEY ET ALS.

No 10,199—Cour de Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane.

A des termes faciles et à un long crédit

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 19 Janvier 1884, à midi devant la Maison de Cour, dans le village de Napoléonville, paroisse Assomption, Lne, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un décret de l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, daté et signé le 3 et le 12 décembre A. D. 1883, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété suivante, à savoir:

La portion de terre, cultivée comme une plantation sucrière, bornée au-dessus par la terre de Pierre Landreaux et le Canal Attakapas, située sur la rive droite du Bayou Lafourche, dans la paroisse Assomption, Lne, comprenant les portions de terre suivantes, à savoir:

1. La portion de terre de Ele Blanchard, mesurant 2 arpents et 30 pieds, plus ou moins, de face sur le Bayou Lafourche sur 40 arpents de profondeur.
2. La portion de terre de Charles Triche, mesurant un demi arpent de face sur le dit Bayou sur 40 arpents de profondeur.
3. La portion de terre de Dugas, achetée de F. W. Pike, comprenant un arpent de face sur 40 arpents de profondeur.
4. La portion de terre de Pierre Aucoin, comprenant 7 arpents et 13 toises de face sur 40 arpents de profondeur.
5. La portion de terre de Baptiste Giroir, comprenant 72 arpents superficiels, achetée de Louis Folse et mesurant un arpent et demi de face sur 40 arpents de profondeur, ensemble avec la double concession bornée par la terre de Pierre Landreaux.
6. La double concession de la portion de terre de Aucoin, comprenant 540 21-100 acres.
7. Cent deux acres superficiels dans la section 120, Township 13, R. 14; achetée de Baptiste Giroir.
8. Une portion de terre, achetée de H. B. Foley, étant la section No 131, Township 13, R 14, comprenant 117 11-100 acres.
9. La portion de terre de Thomas Allen, comprenant 168 78-100 acres.
10. La portion de terre de François Fadeux, comprenant 72 44-100 acres.
11. Soixante douze acres de terre, achetés de Mme A. L. Foley. Toutes ces portions forment un seul morceau de terre qui compose la dite plantation d'à peu près 1450 arpents, plus ou moins.

Aussi cent soixante-dix actions du capital hypothécaire (mortgage Stock) de la Banque des Citoyens de la Louisiane, réduites à cinquante-neuf actions, garanties par hypothèque spéciale sur certaines portions de l'habitation ci-dessus décrite, par deux actes d'hypothèque, l'un exécuté devant Sala Hubbard, juge de paroisse d'Assomption, le 10 août 1827, accepté par la dite banque par acte pardevant T. Seghers, alors notaire de la ville de la Nlle-Orléans, le 14 septembre 1837; et, l'autre exécuté pardevant T. Seghers, notaire, et dessus mentionné, le 9 mai 1838. Il est dû maintenant sur ce stock un emprunt de cinq cent dix dollars dû le 1er avril 1884, renouvelable conformément à la dite banque des Citoyens de la Louisiane.

Avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, chemins, servitudes dont elle jouit, ou qui y sont attachés, ainsi que les machines, le bétail, etc., dont la liste détaillée sera lue au moment de la vente. Est exceptée et réservée cependant la propriété suivante qui touche dans le fond [illegible] terres ci-dessus décrites, laquelle propriété n'est pas comprise dans cette vente, savoir: Une portion de terre, avec les bâtisses, améliorations, appareils et dépendances qui s'y trouvent, sur la rive droite du Bayou Lafourche en descendant, immédiatement au-dessous de Napoléonville, mesurant deux arpents trois quarts de face au bayou sur une profondeur de quarante arpents, entre lignes irrégulières, bornée au-dessus par le Canal des Attakapas, au-dessous par des terres de la succession de Pierre Landreaux, et dans le fond par l'habitation ci-dessus décrite.

On sait que cette plantation est vaste, bien drainée, fertile; la terre est grasse, sablonneuse, facile à cultiver et très productive. La récolte de 1883 a donné 250 boucauts et une quantité proportionnelle de sirop, de maïs, etc. Elle possède assez de cannes en réserve pour planter [illegible]

La sucrerie est très bien aménagée, commode, bâtie en briques et couverte en ardoises; elle possède une puissante machine et un moulin d'une grande capacité, avec un équipage, [illegible] les travailleurs.

Cette propriété de valeur touche presque Napoléonville, où l'on peut aisément se procurer des ouvriers, en toute saison, et à même de 60 milles de la Nlle Orléans où elle trouve son marché et ses approvisionnements.

48 mulets.

14 charrettes et tous les instruments aratoires en usage dans une plantation, dont inventaire sera lu au moment de la vente.

Termes et conditions.—Un quart ou plus comptant, au choix de l'acquéreur, et le reste en égales quotités annuelles, à un, deux, trois et quatre ans, représentées par des billets à ordre, garantis par le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, tirés par l'acheteur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra s'engager à payer 5 pour cent d'honoraires d'avocat et tous les frais de cour dans le cas de procédures légales pour opérer le recouvrement des dits billets, principal ou intérêts.

Les bâtisses devront être assurées à leur pleine valeur jusqu'à concurrence du montant des billets, et la police d'assurance transférée au vendeur ou au porteur des dits billets. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en ce qui a rapport aux cent soixante dix actions (réduites à cent cinquante-neuf) du capital hypothécaire (mortgage stock) et du dit emprunt, et en ce qui a rapport également à tout engagement ou toute dette relative audit "Mortgage stock", ou à tout intérêt et toutes contributions dus ou pouvant être dus plus tard sur le susdit capital. L'acquéreur paiera [illegible] comptant, 10 pour cent du prix d'achat, au moment de l'adjudication, comme garantie de la vente.

Tous autres détails seront donnés au moment de la vente.

L'acte de vente devant O. de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6déc—6 7 8 9 15 16 22 23 29 30 jan 5 6 12 [illegible] la date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Terrains propres à construction rue Palmyre, près Miro.**

Et des terres de valeur dans les paroisses St-Landry et St Tammany, Lne.

Succession de Peter G. Conway.

No 8888.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 5 janvier 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 20 novembre 1883, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains terrains, ensemble avec tous les droits et passages, etc., situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Miro et Tonti, commençant à environ 25 pieds 6 lignes du coin des rues Miro et Tonti, mesurant ensemble [illegible] de façade rue Palmyre, sur 105 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Acquis de Jno. R. Fitzgerald, le 25 septembre 1867, par acte passé pardevant Chas. S. Springer, ancien notaire en cette ville.

2° Un morceau de terre situé dans la paroisse St-Tammany, dans l'Etat de la Louisiane, entre le Bayou Gouye et le Bayou Bonfouca, étant le S. W. quarter & West half du S. E. quarter, section 4, comté 9, Range 13 Est, mesurant 240 acres près d'une terre bien boisée, et traversée par le chemin de fer N. E.

3° Une certaine langue de terre située dans la paroisse St Landry, Lne, étant la moitié Est [illegible] Quarter et la moitié Est du S E Quarter de la section 3, comté 9, Range Est, [illegible] Méridien de la Louisiane, dans le District de [illegible] sujet à une vente à la Nouvelle-Orléans, [illegible] 161 87/100 acres—d'après un [illegible] du voyer, de la dite terre, enregistré au bureau général des terres du voyer-général [illegible] certificat "Homestead" No 491, application [illegible] 1877, laquelle patente est signée de [illegible], Président des E.-U. d'A., à Washington, le 4 juin 1877, signé aussi par B. [illegible] secrétaire, L. W. Clark, recorder général du bureau des terres, dans le Registre, Vol. 1, page 375—près et non traversé par le grand chemin de fer du "Southern Pacific."

Conditions—Pour les terres dans les paroisses St Landry et St Tammany, comptant.—Pour les propriétés de ville, 1/2 comptant; le reste garanti par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur, à 1 et 2 ans de crédit portant les clauses usuelles de 8 pour cent par an, l'intérêt partant à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le paiement des billets.

L'acquéreur paiera d'avance les taxes dues avant ce qui sera déduit du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant de ce prix sera requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant M. T. Durrel, notaire, aux frais des acquéreurs.
6 déc—6,8,15,22,29—5 janv

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR JAS P. GUINAULT.

Vente renvoyée pour cause de mauvais temps.

**Magnifiques vaches laitières.**

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 22 décembre 1883, sera vendu à 11 heures du matin, sur le chemin de la Métairie, en face du Parc, à l'écurie de M. Pierre Mercer.

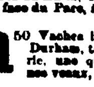

50 Vaches laitières, races Brama et Durham, toutes habituées à l'écurie, une quarantaine avec de jeunes veaux, et les autres sur le point de vêler.

Aussi 2 jolis chevaux de famille.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant. De $50 à $100, 3 mois. De $100 à $250, 6 mois et au-dessus de $250, 9 mois de crédit, en billets endossés à sa place à la satisfaction du vendeur.
15 déc—

### PAR J. V. GOURDAIN

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Bois pour mâts, vergues et wharfs.**

Succession de William Hannon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 5927.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 56 rue Royale.—JEUDI, 3 janvier 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 7 novembre 1883, il sera vendu à l'encan les lots de bois suivants appartenant à la dite succession, à savoir:

Dans le chantier du chemin de fer de Jackson, 181 pièces de bois pour wharfs.
Au Nouveau Bassin—4 pièces de bois pour mâts de navires, mesurant de 60 à 92 pieds de longueur.
20 pieds de bois pour vergues.
251 pièces de bois pour wharfs.
Dans le chantier de Miller, Levée, près des Water Works,
47 pièces de bois pour vergues.
En face de l'Usine à Glace de la Louisiane,
60 pièces de bois pour wharfs.
Sur le Mississipi, au pied de Louisiana Avenue,
20 pièces de bois pour wharfs.

Conditions—Comptant sur les lieux.
22déc—22 29 janv

### PAR ALBERT PAUL.

**GRANDE OCCASION**

Pour l'achat de beaux Cadeaux.

Le stock entier, de valeur, de M. C. E. Collins, bijoutier,

Comprenant de belles montres en or et d'argent, des diamants, des parures en or, des médaillons, colliers, boutons de cols et de manches, boutons de devants de chemises, épinglettes, belles pendules et cent autres articles, ainsi qu'un magnifique coffre-fort en fer, vitrines. Le tout sera offert en lots pour le commerce. La vente commencera SAMEDI, 22 Décembre 1883, à midi, à la salle d'encan 38 rue Royale, et continuera tous les jours jusqu'à ce que tout le stock soit épuisé.

Conditions—comptant.
ALBERT PAUL..........Encanteur
20 déc—20,21,22

### VENTES PAR LE CONSTABLE.

**Louis Mathé vs. Lucien Marrero.**

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans—No 5315—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, 88 rue Girod, près de l'encoignure Tchoupitoulas, LUNDI, 31 décembre 1883, à midi, des objets suivants, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ROGER MURPHY, Constable.
19déc—19,25,31

**Eugène Fonion vs. Paul Sereal.**

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans, No. 3355—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité, de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt No 87, Passage de la Bourse, Deuxième District de cette ville, LUNDI, 31 décembre 1883, à midi,—

Un lot de marchandises sèches, vêtements, notions, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. V. VINET, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
19déc—19, 25, 31.

**F. Lebocque vs. Geo Thomas.**

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE ORLEANS—No 3661—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan sur le devant de mon entrepôt, No 87 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 24 décembre 1883, à midi.

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
M. V. VINET, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
13déc—13, 19, 24.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

JE certifie que ce treizième jour de novembre 1883, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans l'affaire ci-dessous, dans les termes suivants:

Cécile Bouny Tayes vs. John Tayes, son mari—No 5946—Division C.

L'affaire ci-dessus a été ce jour soumise à la Cour.

Omer Villeré, pour la demanderesse.

Le défendeur absent et non représenté.

Après avoir entendu les plaidoiries et les témoignages, la loi étant en faveur de la demanderesse.

Il est ordonné, adjugé et décrété, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Mme Cécile Bouny Tayes et contre le défendeur John Tayes, son mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté existant entre les époux à présent; et

Il est de plus ordonné, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Mme Cécile Bouny Tayes et contre le défendeur John Tayes, son mari, pour la somme de mille dollars ($1000), avec l'intérêt légal à partir du 26 juin 1883 jusqu'à paiement final, ainsi que les dépens.

Jugement rendu le 29 juin 1883.
Jugement signé le 13 novembre 1883.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai ici apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce quatrième jour de décembre de l'an de Notre Seigneur mil-huit cent quatre-vingt-trois.

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
6déc—

**Les derniers genres et les plus grandes nouveautés**

—EN—

**NATTES DE CHINE.**

**A. Brousseau's Son**

17......RUE DE CHARTRES......

**TAPIS**

Le plus grand stock au Sud.

Prix qui conviendront à tout le monde.
9juin—1an

**ELKIN & CIE.,**

100....RUE DU CANAL....100

Offrent leur vaste fonds de Tapis de Velours et de Bruxelles, dits "Body Brussels" et "Tapestry Brussels" et des

**TAPIS**

Trois plis "Ingrain"

A des prix très réduits.

La maison reçoit maintenant de fraîches importations de NATTES DE CHINE, de diverses qualités.
NATTES DE CHINE, sans couture.
TOILES CIRÉES.
STORES DE FENETRES.
RIDEAUX DE DENTELLE Etc.
8déc83—1an dim.mar.jeu

**LA BOTTE ROUGE!**

A l'enseigne de la "BOTTE ROUGE",

ANGLE DES RUES URSULINES ET DAUPHINE.

BOTTES, SOULIERS, ET BOTTINES, A BON MARCHÉ.

GEORGE WAGNER.
1er sept—4m. er sam dim.

**Joseph Monteleone,**

Encoignure St. Louis et Royale

GRANDE REDUCTION!

Chaussures à boutons hautes et bottines en peau de veau françaises, cousues à la main, à $3 75.

Chaussures à boutons basses en peau de veau française, cousues à la main, à $3 50.

Chaussures à vis de $3 à $2 25.

Aussi, un grand assortiment de chaussures de tout genre.

N. B.—Toutes les chaussures sont garanties.
21 juil—1 an—Sam Dim Mar

**Gages. Gages. Gages.**

JE prie respectueusement toutes les personnes qui me doivent des intérêts arriérés sur des objets mis en gage par moi, de venir les payer à partir d'AUJOURD'HUI jusqu'au LUNDI, 24 décembre 1883, époque à laquelle tous gages forfaits seront invariablement vendus à l'encan.

P. S.—La vente commencera LUNDI, 24 décembre 1883, au coin des rues Bourbon et Conti, par le ministère de MM. Spear & Escoffier.
16déc—1m J. ANGLADE.

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de résidence améliorée et de valeur dans le 3ème district, rue Dauphine, près du coin de la rue Kerlerec.**

A l'enchère publique, à longue échéance.

Succession de Mary Ann Neagle, décédée, épouse de John T. Hall.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, No 9958.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 26 janvier 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 11 décembre 1883, je vendrai la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain de dimensions irrégulières avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre B, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dauphine, Kerlerec, Bourgogne et Bagatelle, et mesurant comme suit:

Partant à une distance de 24 pieds du point d'intersection des rues Dauphine et Kerlerec, mesure 18 pieds de façade rue Dauphine, sur une première profondeur de 62 pieds 6 pouces, sur une ligne perpendiculaire à la rue Dauphine, et le séparant du terrain A; de là, une seconde profondeur de 16 pieds 8 pouces et 5 lignes sur une ligne légèrement oblique, 61 pieds 4 pouces sur une première profondeur et sur une ligne perpendiculaire à la rue Dauphine; de là, 14 pieds, 4 pouces sur une seconde profondeur obliquant légèrement vers la rue Bagatelle, et 10 pieds 2 pouces sur la limite inférieure.

Les améliorations comprennent une maison en bois, à deux étages, couverte en ardoises, ayant 2 chambres, corridors et galerie au rez-de-chaussée, 2 chambres, corridors et galerie au-dessus, et une cuisine à deux étages ayant une chambre à chaque étage, lieux d'aisance, citerne et gaz partout.

Conditions—La moitié comptant; crédit pour des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 0/0 par an et garantis par hypothèque, privilège du vendeur.

La propriété devra être assurée et la police transférée. Toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, etc., etc.

L'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui, aussi, paiera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

Voir le plan à la Bourse.
22 déc—22, 29—5 12, 19, 26 janv.

**Propriété de choix, située dans le Troisième District,**

Au coin des rues Dauphine et Kerlerec.

Bâtisse en bois et en briques, à deux étages.

A l'enchère publique, à crédit de longue échéance.

PAR B ONORATO, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, 26 janvier 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, il sera vendu—

CE SPLENDIDE EMPLACEMENT DE COMMERCE BIEN SITUE au coin des rues Dauphine et Kerlerec. Le terrain est désigné par la lettre H, et mesure 27 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 62 pieds 6 pouces et une ligne perpendiculaire à la rue Dauphine; 21 pieds 4 pouces de face à la rue Kerlerec, sur une première profondeur de 46 pieds, de là, une seconde profondeur de 16 pieds 7 pouces et 3 lignes, sur une ligne légèrement oblique jusqu'à la jonction avec la ligne de la première profondeur mentionnée.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et qui comprennent une maison à deux étages, le premier en briques et le second en bois, ayant un magasin, un corridor et 2 chambres au rez-de-chaussée, et salons doubles; 2 chambres à coucher et corridor à l'étage supérieur, lieux d'aisance, citerne, etc., gaz partout, et une jolie verandah entourant la propriété.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste, à un an et deux ans de crédit, pour des billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de 8 0/0 par an, garantis par hypothèque spéciale, lien et privilège du vendeur, toutes les clauses usuelles de sécurité, de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès. La propriété devra être assurée et la police transférée, etc., etc.

L'acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui paiera, en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
22 déc—22,29—janv 5,12,19,26.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de valeur dans le Cinquième District.**

Succession de Wm P. Jones.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, div. A—No 9 969.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureaux 45 rue Royale—JEUDI, 24 janvier 1884, à midi et demi à la "Barrett's Ferry Exchange", près du débarcadère des bacs à vapeur des 2me et 3me districts, dans le cinquième district de cette ville (Alger) en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division A, en date du 15 décembre 1883, je vendrai à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le carré No 156 cinquième district, borné par les rues Verret, Franklin, Homer et Newton et désigné par le No 7 du dit carré. Le terrain mesure 30 pieds 1 pouce et 8 lignes sur la façade rue Verret, 30 pieds sur la limite inférieure; 80 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No 8; et 85 pieds 7 lignes sur la limite opposée du côté de la rue Homer.

Conditions—comptant.

L'acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur qui paiera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1884.

Et à la même occasion et sur les mêmes lieux, en vertu du même ordre, il sera vendu pour le compte de la même succession.

Un lot de meubles et d'articles de ménage, dont on trouvera la description sur l'acte d'inventaire enregistré. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
22 déc—28,29 83—janv 5,12,19,24 84

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété améliorée de valeur dans le Cinquième District.**

Succession de Margaret Craig.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A—No 9822.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—MERCREDI, 2 janvier 1884, à midi et demi, au "Barrett's Ferry Exchange," près du débarcadère des ferries (bacs à vapeur) des 2me et 3me districts, dans le 5me district de cette ville (Alger) en vertu d'un arrêt de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour de District, paroisse d'Orléans, Division A, en date du 1er décembre 1883, je vendrai à l'encan la propriété dont la description suit:

Deux certains morceaux de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de cette ville, (Alger) rive droite du fleuve Mississipi, en cette paroisse, et désignés par les Nos 5 et 6 du carré d'îlet 88, lequel est borné par les rues Alix, Bouny, Seguin et Elisa. Les terrains mesurent chacun, 30 pieds de façade rue Alix, sur 120 pieds entre lignes parallèles et égales; le tout au pied français.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Wm H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui assumera le paiement, en sus du prix de l'adjudication, des taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
2 déc—8 15 22 29 2 janv

### PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété améliorée de choix et terrains à Carrollton.**

Succession de Chauncey C. Porter.

No 40,183—Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 décembre 1883, à midi à la Bourse d'Encan St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mai 1878, et rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, les propriétés suivantes de valeur, à savoir:

Six lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Carrollton, Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Troisième, Léonidas et Levée, et désignés par les lots Nos 49, 50, 51, 70, 71 et 72, et mesurant comme suit, à savoir: les lots Nos 49, 50 et 51 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles; le lot No 49 formant le coin des rues Monroe et Troisième; le lot No 70 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur 111 pieds 3 pouces, et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 69 et 168 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 71, sur une profondeur dans le fond de 27 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 52 et 3 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 51; le lot No 71 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 106 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 70 et 83 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 72 et 30 pieds 6 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond sur la ligne qui le divise du lot No 51; et le lot No 72 étant de forme irrégulière, mesure 49 pieds 6 pouces de face à la rue Monroe, 30 pieds de face à la rue Levée, 83 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 71 et 76 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 51.

Les améliorations sur la dite propriété consistent en un magasin et résidence en briques à deux étages sur les lots Nos 51 et 72.

La propriété sera vendue conformément à un plan montrant les subdivisions et en lots au gré de l'acquéreur.

Conditions de la vente—Comptant, et les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de 1878 payables en 1879.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Ernest Commagère, notaire.
28 nov—28, 8,15,22,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété rue Claiborne, près de la rue Esplanade.**

Succession de John Cragg.

No 6649—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur, bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 22 décembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 5 novembre 1883, et signé le 9 novembre 1883, et en vertu d'un ordre de vente rendu le 20 novembre 1883, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

TROIS TERRAINS, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Kerlerec et Columbus. Les dits lots sont désignés par les Nos 5, 6 et 7, et ont les dimensions suivantes:

Le lot No 5 a 31 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Claiborne, 32 pieds 11 pouces de largeur sur la ligne du fond sur 145 pieds 11 pouces de profondeur.

Le lot No. 6, attenant au lot No. 5, a 31 pieds 6 pouces de face à la rue Claiborne, sur 100 pieds de profondeur.

Le lot No. 7, qui y touche, a 31 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Claiborne, sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations sur les dits lots comprennent trois bâtisses en bois, désignées par les Nos 340, 342, 344 et 346 rue Claiborne.

Conditions de la vente—1/2 ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à un crédit de douze mois, du jour de la vente, en billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs devront déposer 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Les acquéreurs assumeront aussi, en dehors de l'enchère, le montant des taxes dues et exigibles pour l'année 1883.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Robert J. Kerr, notaire, 28 rue Carondelet.
21nov—21,25, 1,8,15,22 déc

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR SPEAR & ESCOFFIER

GAGES, GAGES, GAGES.

BROCHES, MONTÉES OR ET DIAMANTS.

Des derniers modèles.
Bagues en diamants, montures riches nouvelles.
Epingles montées en diamants pour messieurs.
Boucles d'oreilles, montures or et diamants, derniers genres.
Magnifiques Montres en or et argent, manufacture anglaise.
Magnifiques Montres or et argent des premières manufactures américaines, garanties en parfait état.
Magnifiques Montres or et argent, manufactures françaises et suisses.
Chaînes d'or pour hommes et femmes, derniers modèles.
Superbes Pendules françaises et américaines.—Argenterie massive, Plaqué assorti.—Pistolets, Fusils, Revolvers, Poignards, etc.—Vêtements assortis pour hommes et femmes.—Bijouterie fine de tous genres, ainsi qu'un grand assortiment de Marchandises, trop long à énumérer.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale,—LUNDI, 24 décembre 1883, à 10 1/2 heures A. M., ainsi que les jours suivants, il sera vendu au magasin de prêts de J. Anglade, encoignure Conti et Bourbon, tous les gages forfaits, se composant en partie des articles ci-dessus mentionnés.
20 déc—

**VENTE DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN.**

Bibliothèque de salon de Boule.
COLONNES DE SINGES.
Pendules et Candélabres en bronze riche et dorés.
Glaces françaises épaisses avec cadres dorés très riches.
Services de table en porcelaine française richement décorés.
BRONZES.
Oiseaux empaillés, avec cadres et verres, par Dernie, d'après nature.
Meubles de salle à manger en vieux chêne, très riches.
Eventail en bronze avec ses accessoires.
Bibliothèques en vieux chêne.
Vases riches en crystal et en porcelaine pour dessus de cheminée.
Glaces avec cadres en chêne richement sculpté.

PENDULES EN MARBRE, PENDULES ET CANDÉLABRES EN BRONZE, JARDINIÈRES, PLATEAUX A CARTES, FAISANS, HÉRONS, ORNEMENTS EN BRONZE, FLEURS ARTIFICIELLES, Sièges pour Jardins et autres Ornements de jardins, Cabarets élégants, montés sur Eléphants, Anes, Perroquets, Ombrelles, Mules, Chameaux, Oiseaux, Nègres, Nattes, Brouettes, Taureaux, Paniers, Moulins, etc., de tout cela un splendide assortiment; CRYSTALLERIE et nombre d'autres articles dont la liste serait trop longue à faire.—Nous invitons le public à venir visiter ces objets.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—JEUDI, VENDREDI et SAMEDI 20, 21 et 22 décembre, à 11 heures, il sera vendu au No 46 rue Royale et au No 64 rue Bienville—

Les articles ci-dessus mentionnés.
Conditions: Comptant.
19 déc—4f

**Un terrain dans le nouveau cimetière St. Louis, rue Esplanade.**

Succession de Henry Peychaud.

No 9616—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 19 janvier 1884, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 novembre, pour le compte de la dite succession—

Un tombeau sur un terrain dans le nouveau cimetière St Louis No 31, rang C, carré No 1.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
15déc—15, 22, 29—5, 12, 19 janv.

### PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à La Folle Enchère.

Propriété dans le Sixième District.

Succession de feue Mme Nancy Ann Cornes.

(Vente pour le compte de l'ancien propriétaire.) Dossier de la Cour Civile de District No 1212.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI le 22 décembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en cette ville pour le compte et aux frais et risques de Robt. J. Connelly, qui ne s'est pas conformé aux conditions de la vente faite à lui le 30 juin 1883, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'un en date du 4 juin 1881, et l'autre en date du 30 mai 1883, dans la succession de feue Nancy Ann Cornes, Dossier No 1212, et qui a été légalement mis en défaut, il sera vendu les lots de terre suivants situés dans le Sixième District de cette ville—

6. L'îlet No 107 borné par la Upper Line, les rues Cucullu, Claiborne et Robert.

7. L'îlet No 108 borné par les rues Soniat, Claiborne, Cucullu et Robert.

Conditions—La moitié ou plus comptant, et le reste à un an, avec 8 0/0 d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles. 10 pour cent comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, No 127 rue Commerce, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues et exigibles en 1883.
18 nov—18,25—2,9,16,22 déc

### PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Pour effectuer un partage.**

Ferdinand Goldsmith vs Jeanne L. Rister et als.

No 7,938—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 19 janvier 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu le 28me jour de mars 1883 et un ordre en date du 10 décembre 1883 de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

La bâtisse en briques à deux étages No 151, rue Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, St Joseph, Magazine et Camp, le lot est désigné par le No 12 et mesure 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face sur la rue Delord, sur une profondeur de 149 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Conditions de la vente comptant et l'acquéreur déposera 10 pour cent au comptant, au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero Jr., notaire, No 17 Commercial Place.
16 déc—16,22,29—janv 5,12,19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Le contenu d'une épicerie. Meubles de maison, etc.**

Succession de Jean Lestrade.

No 10,982—Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI 27 décembre 1883, à 11 heures du matin, sur les lieux, coin des rues Bourbon et Dumaine, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 décembre 1883, il sera vendu à l'encan—

Les installations et le contenu de l'épicerie du coin des rues Bourbon et Dumaine et meubles de maison, etc, le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
16déc—16 22 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Résidence à deux corps de logis rue Dumaine.**

Succession de Mme Florida L. Camp, femme décédée de John B. Laguaite.

No 8749.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 décembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 novembre il sera vendu, à l'encan, les propriétés de valeur suivantes, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville, étant le No 9 de l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Robertson et Claiborne, et mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis désignée par le No 269 rue Dumaine, à deux portes de la rue Claiborne.

Conditions de la vente—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de six mois du jour de la vente en billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat, assurance et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Amédée Ducatel, notaire, 47 rue Toulouse.
28nov—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SAMEDI, 5 janvier 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 1er décembre 1883, dans l'affaire de la succession de Robert Hall, No 9310 du dossier de la dite cour, il sera vendu à l'encan.

Deux terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 4ème district de cette ville, étant les lots Nos 17 et 18 de l'îlet No 401, borné par les rues Première, Seconde, Willow et Claiborne, et mesurant chacun 29 pieds 4 pouces de face à la rue Seconde sur 126 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel notaire.

NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
5 déc—5,15,22,29 jan 5.

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR SPEAR & ESCOFFIER.

**Une propriété améliorée de grande valeur dans le Troisième district.**

Coin des rues Bagatelle et Craps.

Marcel T. Ducros, exécuteur testamentaire de J. B. Souillard vs Louis Creuse et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 9281.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, le 12 janvier 1884, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 22 novembre 1883, et signé le 29 novembre 1883, par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 288, désigné par les numéros 1 et 2 sur un plan de Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883, formant l'angle des rues Bagatelle et Craps, terrain borné par les rues Craps, aujourd'hui Bourgogne St Antoine, Amour, aujourd'hui Remparts et Bagatelle, mesurant 31 pieds 1 pouce de face à la rue Bagatelle, sur une première profondeur de 42 pieds 5 pouces, 4 lignes du côté le plus près de la rue Amour ou Remparts, puis, sur une ligne oblique s'étendant vers les rues Amour et St Antoine, 8 pieds 3 pouces et 6 lignes, delà, 49 pieds 3 pouces et 4 lignes sur une seconde profondeur, 95 pieds 11 pouces de profondeur et de face à la rue Craps ou Bourgogne, et 32 pieds 6 pouces, à l'arrière plan, ensemble avec l'usage d'une allée en commun faisant face à la rue Bagatelle et tenant à la dite propriété.

Les améliorations comprennent un magasin et une maison de résidence en briques à un étage, ayant 5 chambres, couvertes en ardoises, une cuisine en briques à deux étages, ayant 4 chambres, toiture en ardoises, hydrant, citerne, lieux d'aisance, bon abavent tout autour de la bâtisse. La maison du coin est actuellement occupée et l'est, depuis quelque temps, comme épicerie de détail.

Termes et conditions.—La moitié comptant et la balance à un crédit de douze mois, évidemment pour billets divisés en coupons à la satisfaction des parties portant intérêt à raison de huit pour cent du jour de la vente et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, les bâtisses devant être assurées contre le feu et les polices d'assurances transférées au vendeur pour un montant égal à la somme des dits billets hypothécaires jusqu'à parfait paiement et les acquéreurs devant payer dix pour cent honoraires d'avocat sur le montant en litige en cas de procès pour recouvrer le paiement de la totalité ou d'une partie des billets hypothécaires, à moins que l'acquéreur ne préfère faire le montant entier au comptant à la vente de la dite propriété. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

La propriété est vendue sujette à un bail (ne s'appliquant seulement que sur la moitié indivise de la succession J. B. Souillard) en faveur de Cochran au taux de treize piastres par mois pour la dite moitié de loyer échéant le 1er novembre 1884.

Acte de vente pardevant P. A. Conand, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8déc—8, 15, 22, 27—5, 12 jan.

**Propriété améliorée dans le Sixième District.**

Coin de l'avenue de la Louisiane et de la rue Tchoupitoulas,

En face les écuries de la compagnie du chemin de fer City et faisant face au chemin de fer de ceinture.

Succession de Jean Maurice Lapeyrollerie

J. M. Levet vs Chas Lapeyrollerie et autres.

No 163—Vingt-Sixième District Judiciaire Cour Civile de la paroisse de St. Jean-Baptiste, Louisiane.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 12 janvier 1884, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 24 novembre 1883, par l'honorable Michel Hahn, juge de l'honorable 26me Cour de District Judiciaire, paroisse St. Jean Baptiste, Louisiane, dans la susdite affaire décrite, à savoir.

Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2 et 3, dans le carré d'îlet borné par l'Avenue de la Louisiane et les rues Toledano, Tchoupitoulas et Chippewa, mesurant comme suit: Le terrain No 1 formant le coin de l'Avenue de la Louisiane et la rue Tchoupitoulas, 33 pieds 1 pouce de façade rue Tchoupitoulas, 34 pieds de largeur à l'arrière plan, sur une profondeur et façade sur l'Avenue de la Louisiane de 121 pieds 1 pouce et 1/2 de ligne, et une profondeur de 129 pieds 8 pouces et 5 lignes du côté qui le sépare du terrain No 2.

Le terrain No 2 mesure 33 pieds 1 pouce de face rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 129 pieds 8 pouces 5 lignes du côté du terrain No 1, et 138 pieds 3 pouces du côté du terrain No 3 et 32 pieds de largeur à l'arrière plan, le terrain No 3 mesure 33 pieds 1 pouce de face rue Tchoupitoulas, 32 pieds de largeur derrière, sur une profondeur de 138 pieds 3 pouces du côté qui le sépare du terrain No 2, et 146 pieds 8 pouces du côté de la rue Toledano.

Sur les terrains Nos 1 et 2 s'élèvent de grandes bâtisses en bois, celle du coin est occupée par le "Moyaby's Coffee House."

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs.
8 déc—8,15,29—janv 5,12.

**Succession de François Lacroix.**

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. ——.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 29 décembre 1883, à midi il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon A. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 14 novembre 1883, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

1° Un terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le 3me District de cette ville, carré d'îlet 399 borné par les rues Champs-Elysées, Marais, Marigny et St Claude, désigné par le No 2. Le dit terrain, au pied américain, mesurant 34 pieds 5 pouces et 4 lignes de façade rue Champs-Elysées, sur 105 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, acquis L. 73, fol 284.

2° Les terrains 24 et 26 dans le carré d'îlet 615 borné par les rues Poydras, Dupré, Perdido et White. Le terrain 24 mesure 28 pieds 9 pouces et 5 lignes de façade rue Perdido, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain 26 mesure 29 pieds 3 pouces 1 ligne de façade rue White, sur une profondeur de 143 pieds 2 pouces 9 lignes, acquis le 15 avril 1869, par acte devant R. J. Ker notaire.

3° Les terrains de 3 à 30 du carré d'îlet 559 borné par les rues Poydras, Rocheblave, Perdido et Tonti. Les terrains 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 mesurent chacun 26 pieds de façade rue Poydras, sur 132 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain 11 forme le coin des rues Poydras et Rocheblave. Les terrains 12, 13 14 et 15 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Rocheblave, sur une profondeur de 157 pieds. Les terrains 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 mesurent chacun 27 pieds de façade rue Perdido, sur une profondeur de 132 pieds. Le terrain 16 forme le coin des rues Perdido et Rocheblave; et le terrain 26 le coin des rues Perdido et Tonti. Les terrains 27, 28, 29 et 30 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Tonti sur une profondeur de 151 pieds.

Aussi un morceau de terre du même carré adjacent au terrain 30, mesurant 12 pieds de façade rue Tonti, sur 60 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles, acquis par acte devant P. Lacoste, notaire, le 23 février 1857, livre 70, folio 698.

4° Neuf certains terrains du No 17 au No 25 inclusivement, dans le carré d'îlet No 600 borné par les rues Poydras, White, Perdido et Broad. Les terrains 17, 18, 19 et 20 mesurent chacun 24 pieds 1 ligne de façade rue White, sur 255 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain 21 mesure 29 pieds 3 pouces 7 lignes de façade rue White, sur 255 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains 22, 23, 24 et 25 mesurent, chacun, 31 pieds 9 pouces et 7 lignes de façade rue Perdido, sur 130 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain 22 forme le coin des rues White et Perdido, acquis le 15 avril 1862 par acte pardevant R. J. Ker, notaire.

5° Un carré d'îlet situé dans la paroisse St-Bernard, étant le carré No 31 selon le plan du village de Versailles, dressé par J. Pilié, en date du 15 avril 1837, et déposé dans le bureau de Théodore Seghers, ancien notaire, mesure 273 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la Promenade de Paris. Sur la rue Delaronde 260 pieds 6 pouces et 9 lignes, rue Bienvenu, 260 pieds, rue Bastion 273 pieds 10 pouces et 3 lignes.

6° Les droits de garantie que le dit François Lacroix possède contre la ville de la Nouvelle-Orléans et les vendeurs, ses prédécesseurs, en raison de sa mise hors de possession par Mme Myra Clark Gaines, de 87 terrains dans les carrés d'îlet 49, 51, 31 et 32, situés dans le "Blanc Tract", ainsi que le tout est décrit plus explicitement sur le registre 3663 de la Cour de Circuit des Etats-Unis, district ouest de la Louisiane, affaire intitulée Myra Clark Gaines vs. P. H. Monsseaux et autres.

7° Deux terrains Nos 3 et 4 du comté de Mandeville, carré borné par les rues Montgomery, Washington, Girod et Villeré, mesurant 280 pieds sur 360 sur la dite rue.

Conditions: Comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Octave de [illegible] notaire, aux frais des acquéreurs.
24nov—24—1, 8, 15, 22, 29 déc.

**Liste officielle des lettres étrangères non réclamées à la Poste de la Nouvelle-Orléans pour la semaine finissant samedi, 15 décembre 1883.**

Alberg N, Atkinson B S, Andignac F.
Bogart F E, Bonnaa L, Barreneu Aug, Beaumont G Capt, Bennet Pat, Bogart F, Braswell R,
Couco Angelo, Carlos Jas, Constant M, Cicirello V, Catalan Guis.
Dickson W H, Da Sous M, Doubrey M, Dawage J A, Deane Geo A, DiGuilre P, Di Mullo Caranini.
Ducloe F, Denton G G, Demoulin P J, De Ste Colombe T, De Ponte Carique.
Epperson Jno.
Fux J, Feign M.
Guarresi G B, Giorgio G, Gyavise Imrich, Geller Godfried.
Isaguirre M.
Jauzau J, Jones J, Jourdan Wm.
Le Tocsan F, Lardell M, Lark Wm.
Murphy C S, Maniscolco G, McCay Jno, Menjol Aug, McDermott P T, McIntyre A, Mogowan Geo, Martin L.
Parell Antonio, Pelisso Giov.
Rosse N C, Renault A, Rolan Jean.
Sam Ford, Stanton E, Scott Walter, Schnenker P.
Troughear T, Thewle G, Touchard Jos.
Varo Filippo, Varile M P.
White Erbt, Wendroth Hy, Willis C J.
Zorovicy Ant.

W. B. MERCHANT, Maître de Poste.

ANT. CARRIERE,
E. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE

**A. Carrière & Sons**

Négociants-Commissionnaires,

No 122 rue Gravier.

Avances libérales sur consignations à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.
10 mars